

Code produit: 0030903

Version actuelle: 2.1.0, établi le: 11.01.2024 Version remplacée: 2.0.1, établi le: 07.12.2023 Région: FR

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial

einzA mineralit Sol Fassadenfarbe

UFI:

MJG9-V0UH-R004-MM25

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

revêtement

Utilisations contre-indiquées

Donnée non disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

einzA Farben GmbH & Co KG

Junkersstraße 13 30179 Hannover

 N° de téléphone
 +49 (0)511 67490-0

 N° Fax
 +49 (0)511 67490-20

 e-mail
 info@einzA.com

Informations relatives à la fiche de données de sécurité

sdb info@umco.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+33 (0)1 45 42 59 59 (ORFILA)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Aquatic Chronic 3; H412 Skin Sens. 1; H317

Informations relatives à la classification

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Attention

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette:

2-octyl-2H-isothiazole-3-one

Mentions de danger

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



Code produit: 0030903

Version actuelle: 2.1.0, établi le: 11.01.2024 Version remplacée: 2.0.1, établi le: 07.12.2023 Région: FR

Mentions de danger (UE)

EUH211 Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la

pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P280 Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation conformément à la réglementation

locale et nationale.

UFI:

MJG9-V0UH-R004-MM25

2.3 Autres dangers

Evaluation PBT

Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas PBT.

Evaluation vPvB

Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

3.2 Mélanges

Composants dangereux

N°	Dénomination de la	a substance	Indications complémentaires	
	N° CAS / CE /	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration	%
	Index / REACH			
1		[sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou		
		d'un diamètre ≤ 10 μm]		
	13463-67-7	Carc. 2; H351i	>= 5,00 - < 10,00	% en
	236-675-5			poids
	022-006-00-2			
	01-2119489379-17			
2	Pyrithione zincique			
	13463-41-7	Acute Tox. 3; H301	< 0,10	% en
	236-671-3	Acute Tox. 2; H330		poids
	613-333-00-7	Eye Dam. 1; H318		
	-	Repr. 1B; H360D		
		STOT RE 1; H372		
		Aquatic Acute 1; H400		
		Aquatic Chronic 1; H410		
3	terbutryne			
	886-50-0	Aquatic Acute 1; H400	< 0,025	% en
	212-950-5	Aquatic Chronic 1; H410		poids
	-	Acute Tox. 4; H302		
	-	Skin Sens. 1; H317		
4	2-octyl-2H-isothiaz			
	26530-20-1	Acute Tox. 3; H301	< 0,10	% en
	247-761-7	Acute Tox. 3; H311		poids
	613-112-00-5	Skin Corr. 1; H314		
	-	Skin Sens. 1A; H317		
		Eye Dam. 1; H318		
		Acute Tox. 2; H330		
		Aquatic Chronic 1; H410		
		Aquatic Acute 1; H400		
		EUH071		

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées: voir rubrique 16



Code produit: 0030903

Version actuelle: 2.1.0, établi le: 11.01.2024 Version remplacée: 2.0.1, établi le: 07.12.2023 Région: FR

N°	Note	Limites de concentration spécifiques	Facteur M (aiguë)	Facteur M (chronique)
1	V, W, 10	-	-	-
2	-	-	M = 1000	M = 10
3	-	-	M = 100	M = 100
4	-	Skin Sens. 1A; H317: C >= 0,0015%	M = 100	M = 100

Pour le texte complet des notes: rubrique article 16 « Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances ((CE) No 1272/2008, Annexe VI) ».

N°	Voie d'absorption, organe cible, effet concret
1	H351i
	par inhalation; -; -

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales

En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, placer en position latérale de sécurité et faire appel à un médecin

Après inhalation

Transporter à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle.

Après contact cutané

Enlever les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant cutané connu. NE PAS utiliser de solvants ni de diluants.

Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact. Laver abondamment avec de l'eau douce et propre en maintenant les paupières écartées et faire appel immédiatement à un médecin.

Après ingestion

En cas d'ingestion accidentelle, rincer abondamment la bouche avec de l'eau, et faire immédiatement appel à un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Donnée non disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié

Non combustible sous conditions normales. Adapter les mesures d'extinction au feu environnant.

Agent d'extinction non approprié

Donnée non disponible.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucuns connus.

5.3 Conseils aux pompiers

Empêcher les effluents de la lutte contre l'incendie de pénétrer dans les égouts et les cours d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Ne pas respirer les vapeurs. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Pour les secouristes



Code produit: 0030903

Version actuelle: 2.1.0, établi le: 11.01.2024 Version remplacée: 2.0.1, établi le: 07.12.2023 Région: FR

Donnée non disponible. Equipement de protection individuelle – cf. rubrique 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le rejet dans les égouts ou les cours d'eau. Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sables, terre, vermiculite, terre de diatomées, puis les collecter dans des fûts en vue de leur élimination selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). Nettoyer de préférence avec un détergent ; éviter l'utilisation de solvants.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Indications pour l'utilisation en toute sûreté

Eviter l'inhalation des poussières, vapeurs et aérosols lors de l'application du mélange. Eviter l'inhalation des poussières de ponçage. Pour la protection individuelle, voir rubrique 8.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger/boire/fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire).

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage

Respecter la législation relative à la santé et à la sécurité au travail. Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées. Ne pas fumer. Protéger du gel.

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Toujours conserver le mélange dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine. Ne jamais utiliser de pression pour vider le conteneur: ce conteneur n'est pas un équipement supportant la mise sous pression. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale pour empêcher toute fuite. Garder les emballages solidement fermés. Observer les précautions indiquées sur l'étiquette.

Indications concernant le stockage avec d'autres produits

Tenir éloigné d'agents oxydants ainsi que de matières fortement acides ou alcalines.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites sur les lieux de travail

N°	Dénomination de la substance	N° CAS		N° CE
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 μm]	13463-67-7		236-675-5
	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux ager	ts chimiques	en France	
	Titane (dioxyde de),en Ti			
	VLE (8h)	10	mg/m³	
	Remarque/s	C2		

Valeurs DNEL, DMEL et PNEC

valeurs DNEL (travailleurs)

N°	Dénomination de la substance	N° CAS / CE
----	------------------------------	-------------



Code produit: 0030903

Version actuelle: 2.1.0, établi le: 11.01.2024 Version remplacée: 2.0.1, établi le: 07.12.2023 Région: FR

	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de		13463-67-7		
	particules d'un diamètre ≤ 10 μm]		236-675-5		
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	1,25	mg/m³

valeurs DNEL (consommateur)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de		13463-67-7		
	particules d'un diamètre ≤ 10 μm]		236-675-5		
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	210	μg/m³

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Veiller à assurer une aération suffisante. Lorsque c'est raisonnablement possible, il est recommandé d'utiliser une ventilation par aspiration localisée et une extraction générale efficace.

Equipement de protection individuelle

Protection respiratoire

N'est pas nécessaire; Pulvérisation: Filtre A2P2 (DIN EN 14387)

Protection des yeux / du visage

Porter des lunettes de protection contre des projections de liquide. Lunettes avec protection latérale (EN 166)

Protection des mains

En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Matériau approprié En cas de contact à court terme / protection contre projections: caoutchouc nitrile

Epaisseur du matériel > 0,4 mm

Temps de passage > 120 min

Matériau approprié En cas de contact prolongé : caoutchouc nitrile

Epaisseur du matériel > 0,4 mm Temps de passage > 480 min

Divers

Etat d'agrégation

Vêtement de protection léger

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

liquide	
Etat	
liquide	

Couleur	
Couleur	
Suivant le nom du produit	

Odeur	
caractéristique	

pH		
Valeur	10,4 - 11,4	

Point d'ébullition / intervalle d'ébullition		
Valeur	100	°C

Point de fusion/point de congélation



Code produit: 0030903

Version actuelle: 2.1.0, établi le: 11.01.2024 Version remplacée: 2.0.1, établi le: 07.12.2023 Région: FR

Donnée non disponible.

Température de décomposition

Donnée non disponible.

Point d'éclair

Non applicable

Température d'inflammation

Donnée non disponible.

Propriétés comburantes

Non applicable

Inflammabilité

Non applicable

Limites inférieure d'explosion

Donnée non disponible.

Limites supérieure d'explosion

Donnée non disponible.

Pression de vapeur 100 hPa Valeur < Température de référence 50 °C

Densité de vapeur relative

Donnée non disponible.

Densité relative

Donnée non disponible.

Densité

1,70 Valeur 1,30 g/cm³ Température de référence Méthode DIN 51757

Solubilité dans l'eau

Remarque/s miscible

Solubilité

Donnée non disponible.

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Dénomination de la substance N° CAS N° CE dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre 13463-67-7 236-675-5 contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm] Non applicable

ECHA Source

Viscosité cinématique

5000 15000 mPa*s Température de référence $^{\circ}C$ Méthode DIN 53019

Essai de séparation des dissolvants

Non applicable

Caractéristiques des particules

Donnée non disponible.

9.2 **Autres informations**

Autres informations Donnée non disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité



Code produit: 0030903

Version actuelle: 2.1.0, établi le: 11.01.2024 Version remplacée: 2.0.1, établi le: 07.12.2023 Région: FR

10.1 Réactivité

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Tenir à l'écart des agents oxydants et des matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur, flammes nues et autres sources d'ignition.

10.5 Matières incompatibles

Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matières fortement acides ou basiques afin d'éviter des réactions exothermiques.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun, si entreposé, manipulé et transporté correctement. En cas d'incendie: voir rubrique 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxi	icité orale aiguë			
N°	Dénomination de la substance		N° CAS	N° CE
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une p contenant 1 % ou plus de particules d'ur 10 µm]		13463-67-7	236-675-5
DL5	0	>	2000	mg/kg de poids corporel
Méthode Source Evaluation/Classement		rat OCDE 401 ECHA Compte tenu ne sont pas r	des données disponibles, le emplis.	es critères de classification

Toxicité dermale aiguë	
Donnée non disponible.	

Tox	icité aiguë par inhalation					
N°	Dénomination de la substance		N° CAS		N° CE	
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une p contenant 1 % ou plus de particules d'un 10 µm]		13463-67-7		236-675-5	
CL5	· · · · ·			5,09	mg/l	
Dure	ée d'exposition			4	h	
Etat	d'agrégation	Poussière				
Esp	èces	rat				
Méthode		OCDE 403				
Source		ECHA				
		Compte tenu		isponibles,	les critères de classification	I

Cor	rosion cutanée/irritation cutanée			
N°	Dénomination de la substance		N° CAS	N° CE
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une p contenant 1 % ou plus de particules d'un 10 µm]		13463-67-7	236-675-5
Esp	èces	lapin		
Méthode		OCDE 404		
Sou	rce	ECHA		
Éva	Évaluation			



Code produit: 0030903

Version actuelle: 2.1.0, établi le: 11.01.2024 Version remplacée: 2.0.1, établi le: 07.12.2023 Région: FR

Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification
	ne sont pas remplis.

Lési	ésions oculaires graves/irritation oculaire				
N°	Dénomination de la substance		N° CAS	N° CE	
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une p contenant 1 % ou plus de particules d'ur 10 µm]		13463-67-7	236-675-5	
Espe	Espèces				
Méth	node	OCDE 405			
Soul	Source				
Éval	Évaluation				
Eval	Evaluation/Classement		des données dispor	nibles, les critères de classification	
			emplis.		

Sen	sibilisation respiratoire ou cutanée				
N°	Dénomination de la substance	N	° CAS	N° CE	
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une p contenant 1 % ou plus de particules d'ur		3463-67-7	236-675-5	
	10 μm]				
Voie	d'exposition	Peau			
Espé	èces	souris			
Méth	node	OCDE 429			
Sour	rce	ECHA			
Éval	uation	non sensibilisant			
Eval	uation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification			
		ne sont pas rem	ıplis.		

Muta	agénicité sur les cellules germinales					
N°	Dénomination de la substance	N° CAS N	N° CE			
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une p contenant 1 % ou plus de particules d'un 10 µm]		236-675-5			
Type Méth	e d'examen	In vitro mammalian cytogenicity OECD 487				
Sour	rce	ECHA				
Eval	uation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.				
Voie	d'exposition	orale				
Туре	e d'examen	In vivo mammalian somatic cell study: cytogenicity / erythrocyte micronucleus				
Espé	èces	rat				
Méth	node	OECD 474				
Sour	rce	ECHA				
Eval	uation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.				

Toxi	cité pour la reproduction				
N°	Dénomination de la substance	N° CAS N° CE			
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une p contenant 1 % ou plus de particules d'ur 10 µm]				
Voie	d'exposition	orale			
NOA	NEL	>= 1000 mg/kg bw/d			
Туре	e d'examen	étude de toxicité de reproduction effectuée sur une génération			
Espèces		rat			
Méth	node	OECD 443			
Soul	rce	ECHA			
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification			
		ne sont pas remplis.			
Voie	d'exposition	orale			
NOA	AEL .	1000 mg/kg bw/d			
Type Espe	e d'examen èces	Étude de toxicité pour le développement prénatal rat			



Code produit: 0030903

Version actuelle: 2.1.0, établi le: 11.01.2024 Version remplacée: 2.0.1, établi le: 07.12.2023 Région: FR

Méthode
Source
Evaluation/Classement
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Can	ancérogénicité					
N°	Dénomination de la substance		N° CAS	N° CE		
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une p contenant 1 % ou plus de particules d'ur 10 µm]		13463-67-7	236-675-5		
Voie	d'exposition	orale				
NOE	L		750	00 mg/kg bw/d		
Espé	èces	souris				
Source		ECHA				
		Compte tenu		nibles, les critères de classification		

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique Donnée non disponible.

Toxi	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée				
N°	Dénomination de la substance		N° CAS	N°	, CE
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une p contenant 1 % ou plus de particules d'ur 10 µm]		13463-67-7	23	86-675-5
Voie	d'exposition	orale			
NOA	NEL	>		962	mg/kg bw/d
Espé	èces	rat			
Méth	node	OECD 408			
Soul	rce	ECHA			
Evaluation/Classement		Compte tenu ne sont pas re		ponibles, les cr	itères de classification
Voie d'exposition		par inhalation			
Espèces		rat			
Source		ECHA			
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.			

Danger par aspiration

Donnée non disponible.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles. Ceci prend en compte, lorsqu'ils sont connus, les effets différés et immédiats et aussi les effets chroniques des composants pour l'exposition à court terme et à long terme par voie orale, cutanée ou par inhalation ainsi que par contact avec les yeux.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

Autres informations

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité sur les poissons (aigüe)
Donnée non disponible.

Toxicité sur les poissons (chronique)	
Donnée non disponible	

Toxicité pour les daphnies (aigüe)

Donnée non disponible.



Code produit: 0030903

Version actuelle: 2.1.0, établi le: 11.01.2024 Version remplacée: 2.0.1, établi le: 07.12.2023 Région: FR

Toxicité pour les daphnies (chronique)

Donnée non disponible.

Toxi	cité pour les algues (aigüe)				
N°	Dénomination de la substance		N° CAS		N° CE
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une p contenant 1 % ou plus de particules d'un 10 µm]		13463-67-7		236-675-5
CE5	0	>		100	mg/l
Duré	ée d'exposition			72	h
Espé	èces	Raphidocelis	subcapitata		
Méth	Méthode		OCDE 201		
Soul	rce	ECHA			
Eval	Evaluation/Classement Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.			s critères de classification	

Toxicité pour les algues (chronique)

Donnée non disponible.

Toxicité sur bactéries
Donnée non disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

	in a constant of the gradual met					
Biod	Biodégradabilité					
N°	Dénomination de la substance		N° CAS	N° CE		
1	1 dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 μm]		13463-67-7	236-675-5		
	Source ECHA					
⊨val	Évaluation Cela ne s'applique pas aux substances inorganiques.					

12.3 Potentiel de bioaccumulation

	io i otoritor do broadourranation				
Coe	Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)				
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE		
1	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre 10 um]	13463-67-7 e ≤	236-675-5		
	Non applicable Source ECHA				

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB			
Evaluation PBT Evaluation vPvB	Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas PBT. Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas VPvB.		

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

12.8 Autres informations

Autres informations	
Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.	

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Fiche de données de sécurité CE



Nom commercial: einzA mineralit Sol Fassadenfarbe

Code produit: 0030903

Version actuelle: 2.1.0, établi le: 11.01.2024 Version remplacée: 2.0.1, établi le: 07.12.2023 Région: FR

Code de déchets

08 01 12

déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 08 01

11

Les numéros de code de déchets mentionnés selon le catalogue européen des déchets tiennent lieu de recommendation. Une détermination définitive doit être effectuée en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

A éliminer auprès d'une installation de traitement agréée, en respectant les prescriptions réglementaires et avec l'accord des autorités compétentes et de l'éliminateur agréé.

Emballage

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales. Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé. Les récipients vides doivent être mis au rebut ou remis à neuf.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Transport ADR/RID/ADN

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ADR/RID/ADN.

14.2 Transport IMDG

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions IMDG.

14.3 Transport ICAO-TI / IATA

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ICAO-TI / IATA.

14.4 Autres informations

Donnée non disponible.

14.5 Dangers pour l'environnement

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport dans les locaux de l'utilisateur: Le transport doit toujours s'effectuer dans des containers fermés, sécurisés et en position verticale. S'assurer que les personnes transportant les produits savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non pertinent

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements UE

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation)

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournissseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants,, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX

Le produit est soumises à réstriction selon l'annèxe XVII du réglement REACH (CE)	N 3
1907/2006 .	İ

le produit contient le(s) suivant(es) substances, auxquelles s'applique l' annexe XVII du règlement (CE) 1907/2006.

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE	N°
1	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	2634-33-5	220-120-9	75
2	2-octyl-2H-isothiazole-3-one	26530-20-1	247-761-7	75

Fiche de données de sécurité CE



Nom commercial: einzA mineralit Sol Fassadenfarbe

Code produit: 0030903

Version actuelle: 2.1.0, établi le: 11.01.2024 Version remplacée: 2.0.1, établi le: 07.12.2023 Région: FR

3	dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 μm]	13463-67-7	236-675-5	75	
4	distillats naphténiques légers (pétrole), hydrotraités	64742-53-6	265-156-6	75	
5	Pyrithione zincique	13463-41-7	236-671-3	75	

DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Le produit n'est pas soumis à l'annexe I, partie 1 ou partie 2.

Directive 2004/42/CE relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certains vernis et peintures et dans les produits de retouche de véhicules

Valeur limite pour la teneur en COV, spécifiée à l'annexe II de la directive n° 2004/42/CE catégorie de produit: c, type: (Wb) à base d'eau = 40 g/l

teneur maximale en COV pour le produit prêt à l'emploi = < 40 g/l

Prescriptions nationales

Autres prescriptions nationales

Respecter les réglementations nationales en matière de manipulation et d'utilisation de substances dangereuses. Port des EPI préconisés par les normes en vigueur.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur. Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).

EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

H301 Toxique en cas d'ingestion. H302 Nocif en cas d'ingestion. H311 Toxique par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H330 Mortel par inhalation.

H351i Susceptible de provoquer le cancer par inhalation.

H360D Peut nuire au foetus.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une

exposition prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Notes relatives à l'identification, à la classification et à l'étiquetage des substances et mélanges ((CE) No 1272/2008, Annexe VI)

Si la substance est mise sur le marché en tant que fibres (diamètre < 3 μm, longueur > 5

µm et rapport d'aspect ≥ 3:1) ou en tant que particules de la substance satisfaisant aux critères de l'OMS relatifs aux fibres ou en tant que particules dont la chimie de surface a été modifiée, leurs propriétés dangereuses doivent être évaluées conformément au titre II du présent règlement, afin de déterminer s'il convient d'appliquer une catégorie supérieure

(cancérogène 1B ou 1 A) et/ou d'autres voies d'exposition (orale ou cutanée).

W On a observé que la cancérogénicité de cette substance se manifeste lorsque de la

poussière respirable est inhalée dans des quantités donnant lieu à une réduction sensible

des mécanismes d'élimination des particules dans le poumon.

La présente note a pour but de décrire la toxicité particulière de la substance, et ne

constitue pas un critère pour la classification en vertu du présent règlement.

Fiche de données de sécurité CE



Nom commercial: einzA mineralit Sol Fassadenfarbe

Code produit: 0030903

Version actuelle: 2.1.0, établi le: 11.01.2024 Version remplacée: 2.0.1, établi le: 07.12.2023 Région: FR

1

Les concentrations indiquées ou, en l'absence de valeurs, les concentrations génériques du présent règlement (tableau 3.1) ou les concentrations génériques de la directive 1999/45/CE (tableau 3.2) sont les pourcentages en poids de l'élément métallique, calculés par rapport au poids total du mélange.

Service ayant établi cette fiche de données de sécurité

UMCO GmbH

Georg-Wilhelm-Str. 187, D-21107 Hamburg

Tel.: +49 40 / 555 546 300 Fax: +49 40 / 555 546 357 e-mail: umco@umco.de

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Modifications / suppléments:

Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées à gauche de la page.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 772861